L'ajournement

gestion. Il va également permettre, sur les plans national et régional, la planification à long terme des installations portuaires nécessaires pour bien appuyer à l'avenir notre industrie de la pêche commerciale. L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. La motion étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)